

I/ FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU JEUNE

1/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE

NOM : Prénom :
 Né(e) le :/...../..... Sexe : M ☐ F ☐
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 N° Portable : Mail :

2/ RESPONSABLE LEGAUX

	Père	Mère
NOM Prénom		
Adresse		
N° Domicile		
N° Portable		
Profession		
Adresse Employeur		
N° Travail		
Mail		

3/ AUTRES PERSONNES À CONTACTER ET AUTORISÉES À VENIR CHERCHER LE JEUNE SI BESOIN⁽¹⁾

NOM	Prénom	Adresse	Téléphone

⁽¹⁾Seules les personnes autorisées pourront venir chercher le jeune sur présentation d'une P.I

4/ ASSURANCE (JOINDRE UNE ATTESTATION)

NOM :
 ADRESSE :
 Code Postal : Ville :
 N° POLICE OU CONTRAT :



Espace Jeunes de Saint-Arnoult- en-Yvelines

5/ RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

MEDECIN TRAITANT

NOM : Dr

Téléphone :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Remarque sur la santé du jeune (traitement particulier, allergies, régime alimentaire...) :

II/REGLEMENT GENERAL

1/INSCRIPTION ANNUELLE

Autorisation parentale pour les 11-17 ans permettant aux jeunes de participer aux activités proposées par le Service Jeunesse dans le cadre des horaires d'ouverture de la structure d'animation.

Pour l'inscription, il est souhaitable que les parents soient présents afin de pouvoir rencontrer un responsable de l'Espace Jeunes.

2/FONCTIONNEMENT

Les jeunes sont libres d'arriver et de repartir à leur gré sauf en cas de sortie ou d'activité. Pour les 11-17 ans, pour toutes sorties, mini séjours ou soirées prolongées, l'équipe d'animation fournira à chaque jeune une fiche d'autorisation spécifique, que le jeune devra rapporter signée par le responsable légal (avant la sortie)

Horaires d'ouverture :

Période scolaire (périscolaire)	Période de vacances
Lundi, mardi, jeudi 16h-19h	Lundi au jeudi 10h-18h
Mercredi 13h30-19h et vendredi 16h-21h30	Vendredi 14h-21h30

3/COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est de 20 €.

Les activités pourront donner lieu à une participation.

Le jeune s'engage :

- à respecter le règlement intérieur
- à respecter les conditions de sécurité nécessaires au bon déroulement des activités
- à respecter les équipements et le matériel mis à sa disposition
- à respecter la vie de groupe (respect des autres jeunes, des adultes...)
- à respecter les règles de fonctionnement des activités (respect des horaires, présentation d'autorisation parentale, paiement des activités...)
- à respecter l'interdiction de fumer
- à ne pas introduire, consommer ou vendre dans le local de produits stupéfiants quel qu'ils soient
- à ne pas consommer ou vendre d'alcool.

Tout jeune qui par son comportement mettra en péril l'esprit de groupe, commettra une agression physique ou verbale, de vols ou de dégradations, se verra convoqué par l'équipe de la commission jeune et suivant la gravité de l'acte, une plainte sera déposée. Il pourra également s'en suivre une exclusion temporaire ou définitive selon les cas.



Espace Jeunes de Saint-Arnoult-en-Yvelines

4/ACTIVITES AU GYMNASSE

Le port des chaussures de sport est obligatoire.

Respect des locaux (éteindre les lumières, fermer les portes...)

Respect du règlement du gymnase.

5/ASSURANCES

La responsabilité de la ville est assurée en cas de faute de sa part y compris à l'occasion des activités du Service Jeunesse.

Ne sont cependant couverts, ni les accidents de trajet, ni les préjudices pouvant être causés par les jeunes à un tiers, ni les dommages corporels dont ils pourraient être victimes pendant leurs activités.

Par suite, il est demandé aux familles de contracter une assurance garantissant la Responsabilité Civile du jeune confié et très vivement conseillé de souscrire également un contrat type « individuel accident » couvrant les dommages corporels, causés, en toute circonstance.

Il est par ailleurs rappelé :

Que la municipalité n'est pas responsable des vols, pertes et détériorations des effets personnels des jeunes.

Qu'en cas d'accident survenant lors des activités, le jeune peut être transporté par les services de secours, à l'établissement hospitalier le plus proche. Une autorisation d'opérer et de transfusion sanguine doit être fournie par les responsables. Les parents étant prévenus dans la mesure du possible, il est nécessaire, afin d'éviter toute perte de temps en cas d'accident, que les familles signalent toutes modifications survenues dans leur situations (changement de domicile, de numéro de téléphone personnel et/ou professionnel...)

Dossier d'inscription

Les parents doivent obligatoirement remplir la fiche de renseignements pour les 11-17 ans.

Ces renseignements sont accessibles par les permanents salariés mais restent internes à l'Espace Jeunes et sont confidentiels.

6/AUTORISATIONS

Je soussigné(e) M./Mme responsable du jeune.....

Je déclare exacts les renseignements les renseignements sur cette fiche de renseignements et :

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur auquel mon enfant est inscrit et accepter les conditions.	Oui/non
Autorise mon enfant à participer aux activités proposées dans le cadre des horaires d'ouvertures	Oui/non
Autorise le responsable de la structure à prendre toutes mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de mon enfant et par conséquent, d'orienter les secours vers l'hôpital le plus proche.	Oui/non
Autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur les supports municipaux et internet (Facebook, WhatsApp...) dans le cas où l'activité à laquelle il a participé pourrait être filmée ou photographiée.	Oui/non
Autorise l'utilisation du wifi et s'engage à l'utiliser correctement dans la structure et en aucun cas à naviguer sur des sites illégaux ou non adaptés. Par conséquent, je ne pourrais tenir responsable les services municipaux	Oui/non

*Rayer la mention inutile

Fait à	Le
Signatures des Parents :	Signature du Jeune :